



focus 7/10
Novembre

Infrastructures: stabilité grâce au partenariat

Les villes et les communes sont d'importantes garantes de la bonne gestion des infrastructures en Suisse. La population a une grande confiance en ses autorités communales pour les prestations qu'elles leur fournissent. A juste titre: l'état de plus de 50'000 km de routes communales, de plus de 100'000 km de canalisations d'eaux usées et d'eau potable et de plus de 15'000 km de conduites de gaz est, en comparaison internationale, bon. Dans une perspective de compétitivité économique internationale, la qualité des infrastructures est un argument essentiel. Les villes ont la difficile tâche d'entretenir ces infrastructures de la manière la plus efficace possible et de les adapter, là où cela est nécessaire, aux usagers, dont les habitudes changent et dont les besoins augmentent.

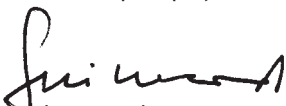


Les infrastructures communales doivent gagner en poids dans la discussion générale sur les infrastructures. Non seulement une grande partie des infrastructures relèvent-elles de la responsabilité des communes, mais, de plus, leur efficacité dépend de l'interaction harmonieuse entre les différentes parties des réseaux, qui peuvent être du ressort de plusieurs niveaux d'autorités. Le développement et le maintien à long terme des réseaux d'infrastructures suisses dépendra fortement de leur bonne interconnexion, que les réseaux soient propriété de la Confédération, des cantons ou des communes.

Une des plus grandes préoccupations des villes concerne les infrastructures de transport. Dans les grandes agglomérations, elles sont aujourd'hui déjà à la limite de la saturation. Avec la

création du fonds d'infrastructure, la politique fédérale a reconnu que le bon fonctionnement du trafic d'agglomération était un élément d'importance nationale. Mais le principe général d'un financement suffisant du trafic d'agglomération, et du trafic en général, semble remis en question par l'actuelle politique financière de la Confédération. Cela n'est dans l'intérêt ni des villes, ni du pays. Les solutions durables verront une combinaison de concepts de financement réalistes et d'idées novatrices du côté des infrastructures. Cela vaut pour l'ensemble du secteur des infrastructures, et pas seulement pour la mobilité. Le fonds d'infrastructure, qui règle les questions de financement de manière exemplaire, doit servir de modèle à d'autres solutions, durables, de financement dans d'autres domaines des infrastructures.

Les villes suisses pratiquent, jour après jour, une gestion très professionnelle des infrastructures, que ce soit dans le domaine de la mobilité, de l'eau potable, de l'élimination des eaux usées ou des technologies de la communication et de l'information. Elles doivent cependant pouvoir collaborer en véritable partenariat avec les autres responsables institutionnels des infrastructures. Intégrer les communes et les villes dans la mise en place d'une stratégie nationale des infrastructures est donc plus que jamais nécessaire.


Marcel Guignard
Président de l'Union des villes suisses
Maire d'Aarau

Chère lectrice, cher lecteur,

La compétitivité des villes suisses est fortement liée à la qualité et à la performance de leurs infrastructures. Les villes se doivent de répondre à des défis de taille, que ce soit pour l'organisation de l'entretien, la planification des agrandissements ou le financement durable de ces tâches. Certains domaines donnent lieu à des débats animés, par exemple dans les transports. Mais souvent, le public oublie les infrastructures, surtout lorsqu'elles sont souterraines. La Confédération a récemment publié un vaste rapport sur les infrastructures nationales. L'occasion pour «focus» de consacrer sa nouvelle édition aux infrastructures communales.

Bonne lecture! – La rédaction de «focus»



Sommaire

Stabilité grâce au partenariat	1
«Construire des routes ne suffit pas...»	2
Réseaux d'infrastructures communales: qu'apportera l'avenir?	3
Au programme de la session d'hiver, consultations	4
Conférence des villes pour la mobilité, Prix de la photographie de l'UVS	5
Agenda	6

«Construire des routes ne suffit pas...»

Martin Klöti, maire d'Arbon (TG)



Arbon est en pleine mutation. Comment cela se manifeste-t-il dans le domaine des infrastructures?

Grâce au projet d'agglomération St-Gall – Arbon/Rorschach, nous pouvons moderniser notre système de transports urbains. Le plan directeur communal 2006 avait d'ailleurs déjà fixé les principes d'une concertation entre urbanisme et transports. Jusqu'en 2020, Arbon gèrera la croissance de sa population intra muros et étendra ses transports publics en ville et dans la région. Nous voulons aussi que le trafic lent jouisse d'excellentes conditions et mettre en œuvre un nouveau concept de parking automobile.

Comment se passe la collaboration avec les autres responsables politiques ou techniques?

Nous sommes la seule commune thurgovienne dans ce projet d'agglomération! C'est pourquoi il est très important que les offices cantonaux concernés tirent à la même corde et que nous défendions tous les mêmes intérêts. La collaboration est excellente. Mais nous devons aussi nous intégrer plus fortement dans la nouvelle association des communes st-galloises. Nous sommes encore un système de sous-centres autour de la ville de St-Gall. Au Comité, je m'engage en tant que maire d'Arbon pour créer une liaison déterminante avec la région du Lac de Constance.

A quel point Arbon est-elle touchée par les décisions de politique fédérale dans le domaine des infrastructures?

Arbon est heureuse de pouvoir mettre en œuvre les objectifs de la politique nationale d'infrastructures. Nous sommes absolument sur la même longueur d'ondes et pourrions être donnés en exemple. Notre priorité – construire les infrastructures en les intégrant au mieux dans le paysage urbain – est très appréciée des bureaux de l'Office cantonal des constructions. La ville d'Arbon se profile ainsi urbanistiquement et prouve qu'un projet d'agglomération ne sert pas qu'à construire des routes, mais aussi à permettre la création d'un système de transports qui permette à la ville de croître de façon contrôlée.

Quelles doivent être les priorités d'une politique urbaine des infrastructures?

La priorité doit être de conserver une vue d'ensemble. La complexité du système doit être gérée de façon à garantir la qualité de vie dans les villes ou à la créer lorsqu'elle n'est pas encore au rendez-vous, car cette qualité de vie détermine la croissance. La mobilité et la qualité des espaces publics jouent un rôle essentiel dans cette thématique.

Quelle est votre stratégie en matière d'entretien des infrastructures?

Nous prévoyons les investissements sur

la base d'une planification financière de plusieurs années, elle-même basée sur une analyse de l'état de toutes les infrastructures municipales souterraines et en surface. La croissance de la population dans un segment de logement plutôt cher a des effets directs sur les rentrées fiscales, qui augmentent depuis cinq ans. Ce qui prouve que notre concept de développement urbain a du succès.

Arbon est membre de l'Alliance internationale des villes du Lac de Constance. Que vous apporte cette collaboration?

Cela nous ouvre de nouveaux horizons. Un échange régulier entre les partenaires et une information régulière autour du Lac de Constance nous aident à faire comprendre des mesures, qui seraient, sinon, difficiles à accepter, dans de larges cercles de la population. Je citerai ici la navigation et, surtout, le trafic ferroviaire, et aussi les réponses que nous apportons aux revendications des milieux touristiques.

A quoi ressemblera Arbon dans 20 ans?

Plus de 15'000 personnes vivront alors à Arbon, ce qui représente une croissance de 12%. Un nouveau quartier devrait avoir vu le jour dans la friche industrielle Saurer WerkZwei et ce quartier donnera un caractère plus urbain à notre ville. L'excellence des raccordements avec St-Gall, un système de transports bien développé et l'intégration des liaisons de navigation autour du Lac de Constance repositionneront la ville historique. Nous créons ainsi une valeur ajoutée pour toute la région.

Martin Klöti, maire d'Arbon (TG)

Architecte-paysagiste, le libéral-radical Martin Klöti, qui a des racines zurichoises, est passé en 2006 de l'exécutif de Rapperswil (SG) à la mairie d'Arbon. Il est aussi membre du Grand conseil, où il siège dans la commission de l'aménagement du territoire. Il préside actuellement la commission pour la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions du canton de Thurgovie. Il s'engage aussi beaucoup dans le domaine culturel et a contribué à la création du Musée Saurer d'Arbon.

Réseaux d'infrastructures communales: qu'apportera l'avenir?

Alain Jaccard, président de l'organisation «Infrastructures communales»

La valeur de remplacement et le volume en investissements nécessaires ces prochaines années au maintien de la qualité des infrastructures communales se chiffrent en dizaines de milliards de francs. Pourtant, l'importance des réseaux d'infrastructures est trop souvent ignorée et ne se révèle réellement à tout un chacun qu'en cas de panne...

Les infrastructures urbaines fonctionnent globalement bien. Lorsqu'une exception survient, et qu'un problème apparaît, le confort et le quotidien individuels se trouvent perturbés par des ruptures de courant, d'approvisionnement en eau, voire, rarement, d'évacuation des eaux urbaines. Les réseaux souterrains urbains sont des infrastructures particulièrement «vitales» pour le bon fonctionnement d'une communauté.

Longueur des différents réseaux ainsi que leur valeur de renouvellement

Routes communales	50'500 km	73 milliard
Eau potable	80'000 km	35 milliard
Canalisations eaux claires et eaux usées	90'000 km	55,2 milliard
Gaz naturel	17'800 km	20 milliard
Télécommunications*	non disponible	60 milliard
Electricité*	225'500 km	60 milliard
Chauffage à distance	1'000 km	0,8 milliard

*y compris lignes aériennes

Si les routes disposent d'un concept pour en assurer l'entretien de manière systématique et conforme aux exigences de l'exploitation et de l'exécution des travaux, il en va tout autrement des réseaux souterrains. L'entretien et la rénovation de ces réseaux sont mal conçus en Suisse, même si des exceptions confirment la règle. Parmi les professionnels, le fait est incontournable, même si nous trouvons des différences suivant les fluides. Un nombre beaucoup trop grand d'infrastructures souterraines sont trop anciennes et nécessitent une rénovation. Cette situation aura à n'en pas douter des conséquences importantes aux plans technique, écologique et financier au cours des prochaines décennies. L'une des causes primordiales de cette négligence des tâches de conservation des réseaux, que l'on peut qualifier de grave, réside dans le fait que ces ins-

tallations, contrairement au réseau des routes par exemple, sont invisibles pour les citoyens et les contribuables. Normalement, les dégâts se développent sans toujours attirer l'attention et ne sont pas, à l'exception de certains cas particuliers, spectaculaires. Les instruments de gestion des réseaux existent ou peuvent être mis en place pour toutes les infrastructures communales. Ceux-ci permettront de garantir qu'elles soient entretenues de façon optimale afin d'assurer une exploitation à long terme. De même, les moyens financiers pour assurer le remplacement et l'entretien des réseaux doivent aussi, dès à présent, être garantis. Et particulièrement en période de resserrement des budgets communaux, la tentation est latente de repousser ces financements.

Passivité dangereuse

Il serait suicidaire d'attendre la nécessité d'intervenir lors de pannes, ruptures, détériorations en tous genres ou de se voir obligés de développer de nouvelles technologies pour se doter des outils financiers correspondants. Les entreprises doivent évaluer les échéances et les sommes nécessaires afin de provisionner les réserves. Ceci peut passer par une adaptation du prix, des taxes, voire même de la législation, mais dans tous les cas, les actifs ainsi réalisés doivent absolument être attribués en totalité à des comptes dédiés à l'entretien des réseaux souterrains pour lesquels l'argent a été levé. Les dirigeants doivent éviter d'être tentés d'utiliser ces fonds à d'autres fins et, ainsi, par exemple, de les faire sombrer dans la caisse communale.

Lors de travaux de renouvellement ou d'extension des réseaux, il est aussi impor-

tant, si ce n'est primordial, que les différents intervenants ne partent pas en ordre dispersé. Une concertation entre les différents partenaires doit être établie afin de coordonner les travaux. On évitera ainsi un mécontentement de la population car on concentrera les travaux sur une courte période et surtout on évitera que l'un des services concernés intervienne dès que l'autre a fini. De même, des économies d'échelle sont réalisables et, par conséquent, il est dans l'intérêt de chacun de trouver une bonne coopération.

Une tâche des villes et des communes

La gestion du territoire et des activités qui s'y déroulent étant du ressort des villes et des communes, il appartient à ces dernières d'assumer cette coordination. Et au niveau de la planification et de l'exécution, les synergies entre communes ne doivent pas rester taboues. L'organisation «Infrastructures communales», en partenariat avec les différentes associations professionnelles concernées, élabore pour les villes et les communes un manuel de management des infrastructures communales. Ainsi, nous l'espérons, celles-ci pourront être gérées et maintenues en état de fonctionnement pour les générations futures, à des coûts supportables.

www.infrastructures-communales.ch

Alain Jaccard



Ingénieur HES de formation, Alain Jaccard dirige le Département «Infrastructures et énergies» de la ville de Morges depuis 1997. Depuis 2009, il préside également l'organisation «Infrastructures communales».

Au programme de la session d'hiver

Le traitement du budget occupe traditionnellement une grande partie de la session d'hiver du 29 novembre au 17 décembre. Le Conseil fédéral a prévu un déficit de 600 millions de francs, en nette amélioration par rapport aux premiers pronostics. Même étant donné les dépenses extraordinaires – 2 milliards pour l'assainissement de la caisse de pension des CFF et le versement unique, exigé par l'UVS, en faveur du fonds d'infrastructure – la question d'un assouplissement du programme de consolidation se pose avec acuité. Autres dossiers importants pour les villes: le premier paquet de mesures pour la 6^e révision de l'AI, le crédit cadre pour l'encouragement de la construction de logements et la loi sur l'encouragement du sport.

Mesures réalistes pour la révision 6a de l'AI

Le premier paquet de mesures de la 6^e révision de l'AI (révision 6a) est au menu des débats du Conseil national. L'Union des villes suisses soutient l'objectif général, qui est de placer l'assurance sur des bases financières durablement saines. Elle soutient aussi plusieurs éléments, tels que la nouvelle réglementation du mécanisme de financement ou l'exigence de concurrence accrue pour les moyens auxiliaires. Mais,

étant donné les expériences réalisées jusqu'ici, les villes estiment qu'il est irréaliste de vouloir que près de 17'000 bénéficiaires de l'AI retrouvent un emploi. Il faudrait pour cela un engagement beaucoup plus fort des employeurs.

Le succès de la promotion de logements

Les logements à prix raisonnable sont un bien rare et précieux, surtout dans les villes. C'est pourquoi l'UVS soutient le crédit cadre de 1400 millions de francs pour les engagements conditionnels, grâce auxquels la Confédération pourra cautionner chaque année, de l'été 2011 à 2015, trois ou quatre émissions d'emprunts de la Centrale d'émission pour la construction de logements (CCL). Actuellement, des émissions pour un montant de 1900 millions de francs sont en cours. Ce montant se répartit sur plus de 22'000 appartements dans 279 villes et communes. Le Conseil national a le pouvoir de faire que ce succès se poursuive.

Loi sur l'encouragement du sport

Le Conseil des Etats se penchera sur la loi sur l'encouragement du sport, qui reconnaît, pour la première fois, le rôle essentiel joué par les villes et les communes pour la promotion

du sport. L'Union des villes soutient le projet de Conseil fédéral et approuve également le fait que la loi prévoit au moins trois leçons de sport jusqu'au degré du secondaire I.

Révision partielle de la Loi sur l'aménagement du territoire

L'UVS soutient le projet de révision partielle de la Loi sur l'aménagement du territoire. Elle le juge pertinent comme contre-projet à l'Initiative populaire pour le paysage. Les actuels instruments de planification seront développés avec soin, les plans directeurs seront renforcés et les exigences à remplir pour réaffecter des zones à bâtir seront plus élevées. C'est une condition importante pour freiner le bétonnage du paysage.

C'est pourquoi l'UVS salue aussi les contributions de plus-value. Cette mesure permet de financer le redimensionnement des zones à bâtir. Des solutions contractuelles, qui sont déjà monnaie courante lors de réaffectations, doivent rester possibles. C'est ce qu'a expliqué l'Union des villes suisses lors d'une audition devant la CEATE du Conseil national.

Procédures de consultation

Encouragement de la culture: les villes veulent avoir leur mot à dire

Les villes et les communes sont d'importants acteurs de la vie culturelle suisse. Ensemble, elles contribuent à 46% à toutes les dépenses culturelles. L'Union des villes suisses salue le fait que, pour la première fois, la Confédération présente une vision d'ensemble de ses activités dans le domaine de la promotion artistique. Mais les villes veulent être consultées et participer dès le début à la mise en place concrète du message sur la culture, en particulier en ce qui concerne les questions institutionnelles, mais aussi concernant des thèmes spécifiques tels que l'élaboration de concepts d'encouragement. Les villes critiquent en outre le fait que la Confédération ne prévoit pas un budget plus élevé alors qu'elle élargit, globalement, le catalogue de ses tâches de promotion culturelle. Cela risque de provoquer des déplacements dans la politique d'encouragement de

la Confédération et, en conséquence, des reports de charges sur les villes et les cantons.

Réviser la loi sur l'alcool pour mieux protéger les jeunes

Les villes sont souvent confrontées aux conséquences d'excès d'alcool dans leurs espaces publics. C'est pourquoi elles saluent la révision totale de la Loi sur l'alcool. Cette réforme prévoit de renforcer la protection de la jeunesse, domaine dans lequel les mesures seront harmonisées. Les achats-tests seront inscrits dans la loi, comme le réclament les villes. Les nouveautés prévues contribueront sans aucun doute à une meilleure prévention. Elles sont déjà réalité dans nombre de villes. L'UVS regrette toutefois qu'aucune base légale ne soit prévue pour l'introduction d'interdictions de consommation d'alcool limitées dans le temps et l'espace. Il manque aussi, dans le projet, plusieurs mesures qui seraient bienvenues, par exemple dans le

domaine de la prévention structurelle (prélèvement d'une taxe d'incitation liée à la teneur en alcool, autres restrictions pour la publicité pour l'alcool, etc.).

Droit des sanctions: les villes tiennent au travail d'intérêt général

Les villes saluent la modification du Code pénal et du Code pénal militaire (droit des sanctions) portant sur l'introduction du travail d'intérêt général en tant que forme d'application des peines. Mais les villes ne comprennent pas le projet de renoncer à cette possibilité pour les amendes sanctionnant les contraventions. Le travail d'intérêt général, qui permet de purger les peines de façon très sociale, doit, aux yeux des villes, absolument rester possible pour les contraventions, comme pour les autres peines pécuniaires. Les expériences globalement très positives réalisées avec l'Institut pour le travail d'intérêt général soulignent aussi l'importance de cette possibilité.

Création de la Conférence des villes pour la mobilité

Cinquante-deux villes et communes urbaines ont déjà signé la «Charte pour une mobilité urbaine durable». Dix-neuf d'entre elles, représentant trois régions linguistiques du pays, ont en outre créé, le 12 novembre dernier à Berne, la «Conférence des villes pour la mobilité» qui entend donner un cadre institutionnel à la mise en œuvre des objectifs de la Charte. Les villes montrent ainsi leur volonté d'aller de l'avant ensemble pour relever les défis de la politique des transports en

milieu urbain. L'amélioration de la qualité de vie dans les villes figure au premier plan des objectifs, de même que l'élaboration de solutions de développement des transports qui soient écologiques et supportables pour les villes, sans prêter le développement économique. La «Conférence des villes pour la mobilité», qui compte devenir une section de l'Union des villes suisses, est présidée par la Municipale zurichoise Ruth Genner, en charge des travaux publics.



1er «Prix de la photographie de l'Union des villes suisses» à Christian Schwager

Promouvoir la photographie urbaine en Suisse et renforcer sa présence dans le langage visuel de l'Union des villes suisses: ce sont les objectifs du «Prix de la photographie de l'Union des villes suisses», attribué cette année pour la première fois sous le patronage de Winterthur. Le premier lauréat de la nouvelle distinction est le photographe Christian Schwager. Il pourra réaliser un reportage de son choix sur le thème de «la ville en mutation» d'ici l'automne 2011. Les images seront exposées au printemps 2012 au Kornhausforum de Berne.

L'objectif de ce nouveau Prix est double: il s'agit, d'une part, de récompenser une ou un photographe œuvrant avec art dans un contexte urbain et, d'autre part, de publier des images originales dans les relations publiques d'une association nationale. Le Prix de la Photographie jette ainsi un pont entre la promotion de la photographie urbaine en tant que forme artistique et son intervention en tant que langage visuel de l'Union des villes suisses. L'Union des villes suisses, la ville de Winterthur, le Fotomuseum Winterthur et la Fondation suisse pour la Photographie étaient représentés dans le jury.

Libéralisation du marché électrique: les redevances publiques sont restées stables

L'ouverture du marché électrique n'a pas entraîné d'explosion des redevances et des taxes électriques. C'est ce que montre une étude de l'Association des entreprises électriques suisses (AES) et de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). En 2009, pour un prix moyen du courant de 15,2 centimes/kWh, 4,2 centimes ont été versés, en moyenne, aux pouvoirs publics pour les concessions, les réserves au caractère de capital propre ou en vue d'un bénéfice. Un montant de 0,45 centime a été prélevé pour la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC).

La comparaison, avec les tarifs de 2007, analysés selon la même méthode, mais avant l'ouverture partielle du marché de l'électricité, révèle que le prix moyen de l'électricité a augmenté de 5% de 14,5 à 15,2 centimes par kilowattheure. La part des taxes s'est accrue de 13%, en raison de la RPC. Si l'on considère les révisions de la loi déjà décidées (augmentation du plafond de la taxe hydraulique, modification de la loi sur la protection des eaux, augmentation de la RPC et TVA), les taxes devraient augmenter de 0,86 centimes/kWh supplémentaires par rapport à 2009.

Brèves

Conférence nationale sur la pauvreté

Le conseiller fédéral Didier Burkhalter, en charge du Département fédéral de l'intérieur, a organisé le 9 novembre à Berne la première conférence nationale sur la pauvreté. La journée s'est conclue par une déclaration commune de la Confédération, des cantons, des villes et des communes, qui se sont engagés à coordonner leurs efforts de lutte contre la pauvreté. Les mesures d'intégration des personnes concernées ou menacées par la pauvreté dans le marché du travail sont prioritaires, de même que l'amélioration de l'égalité des chances dans le domaine de la formation et la lutte contre la pauvreté des familles.

Informations: www.bsv.admin.ch

En route vers la société à 2000 watts

Quelles sont les priorités des villes et des communes qui entendent mener une politique énergétique efficace? Quel rôle jouent les énergies renouvelables dans le concept d'une société à 2000 watts? Quels instruments permettent d'augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments? La manifestation «Journée des villes: réalisation de la société à 2000 watts dans les villes et les communes» qui aura lieu à Berne le 3 décembre 2010, vise à faire partager les idées de solutions et de méthodes testées dans les collectivités publiques.

Informations: www.infoenergie.ch (en allemand)

Du courant écologique pour plusieurs villes et communes

Lors de la manifestation «naturemade energie arena 10» qui s'est tenue le 10 novembre 2010, cinq «cités de l'énergie» suisses ont reçu le «Prix naturemade», attribué pour la deuxième fois. Les communes de Plan-les-Quates et de Carouge couvrent ainsi l'intégralité de leur consommation de courant par du courant écologique certifié «naturemade star». La ville de Thoun et la commune de Herrliberg utilisent de leur côté le courant «naturemade-basic». En chiffres absolus, Zurich et Genève sont les plus grandes utilisatrices de courant «naturemade».

Informations: www.naturemade.ch

Agenda

Union des villes suisses UVS

25 / 26 août 2011 **Journée des villes 2011** à Neuchâtel et Peseux – **à retenir!**
Renseignements: Christina Grab, téléphone 031 356 32 32, info@uniondesvilles.ch

Conférence des Directrices et Directeurs de police des villes suisses CDPVS

12 / 13 mai 2011 **Assemblée générale** à Lausanne
Renseignements: Andrea Bucher, téléphone 044 411 70 26, andrea.bucher@zuerich.ch

Initiative des villes en matière de formation: Ecole obligatoire

28 janvier 2011 **Assemblée de printemps** à Lucerne
Renseignements: Urs Purtschert, téléphone 041 208 82 36, info@staedteinitiative-bildung.ch

Divers

30 novembre 2010 **Journée d'étude «Du projet d'agglomération au projet de territoire suisse - Chances et défis»** à Lausanne
Renseignements: VLP-ASPAN, téléphone 031 380 76 76, info@vlp-aspan.ch

3 décembre 2010 **Journée des villes «réalisation de la société à 2000 watts dans les villes et les communes»** à Berne
Renseignements: www.infoenergie.ch, téléphone 062 834 03 03 (patronage Union des villes)

6 / 7 janvier 2011 **12^e Conférence nationale sur la promotion de la santé** à Davos
Renseignements: www.gesundheitsfoerderung.ch, téléphone 055 442 91 02, mlcons@bluewin.ch

25 / 26 janvier 2011 **2^e Forum suisse de la mobilité électrique** à Lucerne
Renseignements: Académie de la mobilité, Sybille Imesch, téléphone 031 380 12 09, simesch@tcs.ch

8 / 9 mars 2011 **Forum Swiss eGovernment** à Berne
Renseignements: www.infosocietydays.ch, barbara.imboden@infosocietydays.ch (patronage Union des villes)

Impressum

Editeur: Union des villes suisses (UVS), Florastrasse 13, 3000 Berne 6

Rédaction: Renate Amstutz, Ariane Gigon (et traduction), Christina Grab, Sybille Oetliker, Martin Tschirren, Roman Widmer, Sara Zopfi.

Photos: Rolf Siegenthaler, felix.die Zeitung. (page 2).

Téléphone: 031 356 32 32, Fax: 031 356 32 33, www.uniondesvilles.ch

Abonnement à focus: info@uniondesvilles.ch